

OFFICIEL DE COURSE RÉGIONAL (OCR)

Date d'entrée en vigueur : 1 février, 2023

Description

- Le statut d'officiel de course régional (OCR) est le troisième des quatre niveaux de certification que Voile Canada offre aux officiels de course.
- L'OCR est en mesure d'agir comme officiel de course (OC) au sein du Comité de course afin de veiller à la bonne gestion de toute course ou régates, y compris les championnats provinciaux, régionaux et nationaux, en utilisant une variété de formats de course et de parcours.
- L'OCR est généralement responsable des éléments suivants :
 - Collaboration avec une autorité organisatrice et/ou une équipe de gestion de course inhabituelle en veillant à ce que les activités « sur l'eau » se déroulent efficacement et en toute sécurité. Il peut également être impliqué dans un rôle de soutien sur tous les documents officiels (par exemple, avis de course).
 - Préparation des instructions de course;
 - Assignation des rôles opérationnels sur l'eau au personnel;
 - Supervision du départ et de l'arrivée de courses (« gérer les courses ») pour un groupe différent de concurrents ou de bateaux dans des conditions différentes de celles de ses propres eaux.
 - Les résultats doivent être exacts et publiés le plus rapidement possible après la fin de chaque course.
- L'OCR doit posséder une expérience approfondie et vaste et faire preuve de leadership, d'esprit d'équipe et d'entregent afin d'être en mesure de travailler dans divers environnements et de gérer toute régates pouvant être présentée dans la région.
- Il est recommandé que les OCR jouent un rôle actif dans la formation liée à la gestion de courses, notamment en présentant des leçons lors de séminaires à l'intention des OCA et des OCC dispensés par un formateur spécialisé en gestion de course de leur région.
- L'OCR doit avoir des habiletés techniques et interpersonnelles afin de travailler efficacement avec une variété de bénévoles, de concurrents et de bateaux dans un large éventail de conditions, compte tenu de la grande diversité d'environnements existant au sein des régions et à l'échelle du pays.
- La certification est valide durant une période de quatre ans. Voir la politique 1 de SCGC.



Conditions

- Avoir agi à titre d'OCC pendant au moins deux ans.
- Réussite du Cours de gestion de course avancée de Voile Canada au cours des quatre années précédant la présentation de la demande. (Voir la politique 3 de SCGC.)
- Cumuler le nombre minimal de points exigé pour le renouvellement de la certification d'OCR, selon les critères énoncés dans la **Matrice de certification des officiels de course de Voile Canada**.
- Expérience documentée acquise sur des parcours offrant des conditions et des formats de courses variés. Voir la politique 2 et 7 de SCGC.
- Avoir de l'expérience en lien avec toutes les fonctions existant au sein du Comité de course, y compris la documentation des pointages.
- Le candidat accepte le code de conduite de Voile Canada.
- Avoir une vérification des antécédents criminels validé auprès de Voile Canada.
- Avoir terminé le module de formation de sport sécuritaire valide dans les dossiers de Voile Canada.
- Fournir une photo de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et du certificat restreint d'opérateur (maritime) (CRO {M}) à Voile Canada. Une certification équivalente ou supérieure pourra être acceptée à la discrétion du SCGC.

Exigences du « Manuel de Formation »

- Dernière édition des *Règles de course à la voile* (version de Voile Canada).
- Dernière édition du *Manuel de gestion de course de Voile Canada*. (Disponible en ligne)
- Accès aux cas de World Sailing, aux appels de Voile Canada et aux questions et réponses de World Sailing, qu'on peut trouver sur les sites www.sailing.ca et www.sailing.org.

Certification

- La certification des OCR de Voile Canada est gérée par le Sous-comité de la gestion des courses (SCGC) de Voile Canada.
- La certification exige que le candidat s'inscrive dans la base de données de Voile Canada.



À l'aide du formulaire de demande en ligne ou sur papier, soyez prêt à soumettre les renseignements suivants:

- Preuve de la réussite du Cours de gestion de course avancée de Voile Canada*³ avec une note d'au moins 70 %. Voir la politique 6 de SCGC.
- Fourniture des informations suivantes pour une régates lors de laquelle le candidat a agi comme OC :
 - instructions de course préparées par le candidat;
 - toute modification apportée auxdites instructions de course;
 - résultats finaux.
- Liste de contacts comprenant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel d'officiels titulaires d'une certification nationale, p. ex., OC, juges ou arbitres, qui ont travaillé avec le candidat alors que celui-ci agissait comme OCC. Le SCGC fera parvenir un formulaire de référence à certaines des personnes figurant sur cette liste.
- Liste des régates gérées par le candidat/lors desquelles le candidat a travaillé, des cours suivis par le candidat et des séminaires sur la gestion de courses auxquels le candidat a apporté une contribution.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada. (Une annexe du Code de conduite de Voile Canada).

Renouvellement de la Certification

- Le renouvellement est accordé par le SCGC de Voile Canada.
- La certification exige que le candidat s'inscrive dans la base de données de Voile Canada.

À l'aide du formulaire de demande en ligne ou sur papier, soyez prêt à soumettre les renseignements suivants:

- Liste des régates gérées par le candidat/lors desquelles le candidat a travaillé, des cours suivis par le candidat et des séminaires sur la gestion de courses auxquels le candidat a apporté une contribution.
- Le candidat accumulé le nombre minimal de points exigé pour le renouvellement de la certification d'OCR, selon les critères énoncés dans la **Matrice de certification des officiels de course de Voile Canada**.
- Documentation des activités de perfectionnement professionnel réalisées par le candidat. Voir la politique 4 de SCGC.





- Participation au Cours de gestion de course avancée de Voile Canada (ou l'équivalent. Voir la politique 3 de SCGC) au cours des quatre dernières années.
- Avoir une vérification des antécédents criminels validé auprès de Voile Canada.
- Avoir terminé le module de formation de sport sécuritaire valide dans les dossiers de Voile Canada.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada. (Une annexe du Code de conduite de Voile Canada)

Quel est le prochain niveau?

Si vous souhaitez vous consacrer encore plus sérieusement à la gestion de courses, vous pourriez envisager de décrocher votre certification à titre d'officiel de course national. En tant qu'OC ou OCP, l'officiel de course national (OCN) est en mesure de planifier et de gérer les activités « sur l'eau » lors de championnats nationaux ou internationaux dont l'envergure et la complexité sont supérieures à la moyenne. L'OCN connaît bien tous les formats de course. L'OCN a acquis des connaissances et de l'expérience dans tous les domaines de la gestion de régate comptant plusieurs classes, que ce soit à titre de concurrent, de membre de l'autorité organisatrice (AO) ou de dirigeant du Comité de course.

